

dizaine de membres de l'ordre équestre dont il commente les carrières (p. 297-308), avant d'en venir au seul sénateur originaire de Philippes (C. Iulius Maximus Mucianus), colonie économiquement plus modeste qu'Antioche de Pisidie, qui en livra 14 (p. 308-313) ; ajoutons que cette différence s'explique aussi par des réseaux clientélares politiques distincts dès les débuts de l'histoire des deux colonies romaines d'Orient considérées. Enfin, l'auteur s'intéresse aux dédicaces de statues et de bâtiments vouées à la famille impériale, d'Auguste à Constantin (p. 313-321). En conclusion (p. 323-333), Cédric Brélaz resitue la place de Philippes au sein des colonies romaines d'Orient, ce qu'il a du reste pris soin de faire tout au long de l'ouvrage dans une perspective méthodologique comparatiste. Il en déduit notamment que Philippes se montre en conformité avec l'archétype des lois coloniales connues, proche de l'armée, en restant cependant « une ville et une entité politique d'importance secondaire à l'échelle des provinces orientales », dont les vestiges épigraphiques s'amenuisent drastiquement à partir de la fin du III s. Après cette solide étude contextualisée, la poursuite de la publication du corpus épigraphique de Philippes est attendue avec impatience.

Hadrien BRU

Anne-Valérie PONT, *La fin de la cité grecque. Métamorphoses et disparition d'un modèle politique et institutionnel local en Asie Mineure, de Dèce à Constantin*. Genève, Droz, 2020. 1 vol. broché, 586 p. (HAUTES ÉTUDES DU MONDE GRÉCO-ROMAIN, 57). Prix : 62 CHF. ISBN 978-2-600-05742-4.

Si les historiens sont ralliés depuis longtemps à l'idée que « la cité grecque n'est pas morte à Chéronée », selon la formule célèbre de Louis Robert, la question demeure de savoir quand et comment la *polis* triomphante de l'époque impériale s'efface, si, du moins, elle s'efface ! Car si l'accord règne à peu près sur le maintien du système de valeurs qui la sous-tend jusqu'à la fin de l'époque sévérienne, il n'en va pas de même pour la suite. Avant Wolfgang Liebeschuetz, *The Decline and Fall of the Roman City*, Oxford, 2001, Mark Whittow avait défendu (dans « Ruling the Late Roman and Early Byzantine City: a Continuous History », *P&P* 129 [1990], p. 3-29), la thèse d'une grande continuité de la cité jusque tard dans l'Antiquité tardive. Dans ce livre issu de son mémoire d'habilitation à diriger les recherches, Anne-Valérie Pont mène l'enquête avec patience et précision dans un secteur délimité, quoique vaste, l'Asie Mineure, et sur une période qui lui paraît cruciale au vu de la documentation, notamment épigraphique : l'Asie Mineure entre le milieu du III^e siècle – la persécution de Dèce fournissant un point de départ dont on comprend le sens dès le premier chapitre – jusqu'à la mort de Constantin. Disons-le d'emblée, le résultat est remarquable par l'étendue de la documentation mise en œuvre, la qualité de l'analyse et la prudence des conclusions. La comparaison faite à plusieurs reprises avec d'autres provinces, notamment l'Afrique pour laquelle on bénéficie toujours des belles études de Claude Lepelley et de François Jacques, invite à ne pas généraliser en ce domaine, comme dans d'autres où l'on a pu montrer des situations contrastées selon les provinces. Le lecteur sera sans doute étonné de voir l'enquête commencer par un inventaire analytique minutieux des actes de martyres de la persécution de Dèce. Les martyrs furent nombreux en Asie Mineure, dans pratiquement toutes les régions, à l'Ouest comme à l'Est (la Cilicie est laissée de

côté dans l'ensemble du livre) et l'auteur présente l'état de cette documentation avec les innombrables problèmes qu'elle pose à l'historien. Il n'est pas le lieu d'en débattre ici, mais on en retiendra quelques conclusions importantes pour le sujet. Notamment que les persécutions générales du milieu du siècle furent l'occasion de contester les identités civiques tandis que les fêtes commémoratives qui s'organisent ensuite concurrencèrent d'une certaine manière les célébrations civiques traditionnelles, créant des solidarités nouvelles et supra-civiques. Certes, la volonté de concurrencer ne s'exprime pas encore, mais c'est pourtant l'amorce d'un mouvement qui s'épanouira lors de la grande persécution du début du IV^e siècle, ou plutôt après elle. Ce premier chapitre est, en quelque sorte, emblématique, de la manière subtile et pleine de finesse dont l'auteure conduit son enquête. On ne peut ici détailler chacun des aspects abordés, mais chaque chapitre apporte un lot d'observations qui sans être toujours nouvelles sont mises en série de telle manière que la conclusion paraît évidente : oui, la cité grecque change de nature de façon si profonde que derrière des mots semblables se cachent désormais des réalités différentes. Ainsi, l'un des chapitres les plus subtils explore avec soin une réalité que tous les spécialistes connaissent sans en mesurer la portée : comment la *polis* évolue dans le cadre impérial sous l'influence du modèle municipal romain et la pression, discrète mais efficace, du pouvoir impérial. La multiplication des liturgies, avec leur cortège de normes administratives et fiscales, contribue à diminuer l'importance des magistratures et, en quelque sorte, à « dépolitiser » la cité. Dans le même esprit, les magistratures traditionnellement attribuées sans ordre particulier, suivent de plus en plus la norme romaine d'un *cursus honorum*. La comparaison avec l'Afrique romaine est ici éclairante car si les magistratures restent bien vivantes jusqu'à la conquête vandale en Afrique, elles disparaissent de fait en Asie Mineure avant la fin du IV^e siècle. La pénétration lente et continue du droit romain, accélérée par l'édit de 212, contribue sans les effacer complètement, à gommer les différences entre *polis* et *civitas/municipium*, même si des tentatives en ce sens apparaissent tôt (l'exemple de l'action de Pompée dans le Pont est rappelée à juste titre). De même, les exemptions, autorisées par l'Empire, en faveur des propriétaires non résidents ou non originaires de la cité, transforment le territoire civique jusque-là étroitement contrôlé par la cité, en une sorte de « manteau troué » selon l'heureuse formule de l'auteur, de larges pans lui échappant fiscalement et donc politiquement. Anne-Valérie Pont insiste à juste titre, me semble-t-il, sur un aspect trop souvent négligé, sans doute parce que tous les spécialistes de la *polis* ont en tête l'image de la cité classique, jalouse de ses privilèges et soucieuse de se distinguer de toutes les autres. Mais les guerres qui occupent tant de place depuis la fin du II^e siècle, ont renforcé le sentiment d'appartenance à l'Empire, à une communauté qui a pris un sens concret et nouveau pour tous avec la constitution antoninienne de 212 : sentiment de loyauté, estime l'auteure, qui fut sans doute d'autant plus vivement exprimé que les grands notables des cités d'Asie Mineure étaient nombreux à graviter dans l'entourage impérial. L'effort d'intégration des notables provinciaux lancé dès Claude aboutit, au bout du compte, à faire de l'Empire une réalité vécue qui contribua à reléguer au second plan les identités civiques : les aristocraties municipales ne rêvaient plus de briller par leur action au sein de la cité seule, mais comme notables impériaux de faire bénéficier leur cité de leur proximité avec le prince. Comme le note Anne-Valérie Pont, la quête insensée des titres et privilèges semble marquer le pas à partir du milieu du III^e siècle, soit qu'on y attache une importance moindre, soit

que la distribution généreuse qu'en ont fait les empereurs vide ces distinctions de leur signification. De fait, leur mention épigraphique se fait plus rare. Les cités pérégrines d'Asie Mineure se banalisent, se normalisent dans le sens où elles ne se distinguent plus guère des cités et municipales d'Occident, comme si la méfiance traditionnelle des *poleis* envers le modèle romain avait fondu. Et de son côté, l'Empire n'a pas cessé de les utiliser comme outils de gestion au quotidien : en ce sens, les réformes de Dioclétien marquent parfois des modifications importantes, par exemple dans le domaine fiscal, mais non une rupture par rapport aux époques précédentes. La réforme territoriale de Dioclétien, en multipliant de façon importante le nombre des provinces, rapprochait un peu plus l'administration impériale des habitants des cités, notamment en matière judiciaire alors que le recours au droit romain, rendu possible pour tous depuis 212, se banalisait et vidait l'institution civique d'une partie de ses compétences. Peu à peu, sans éclat et sans volonté affichée de la part des empereurs, « l'espace institutionnel propre [des cités] et à l'abri des normes romaines, se sont réduits comme peau de chagrin » (p. 331). Sans rien exiger, le pouvoir impérial réduisait les différences et alignait les pratiques de toutes sur un modèle commun qui était vidé de son contenu politique et de tout particularisme. En revanche, une vraie rupture intervint avec la grande persécution du début du IV^e siècle et le règne de Constantin. La violence et la durée de la persécution poussèrent hors des cités une foule de chrétiens qui furent, en plus, privés de leurs biens : une partie non négligeable des élites civiques se trouvait « donc privée selon la loi de participation à la vie commune ». Un copieux chapitre analyse avec précision, en tenant compte de la chronologie la plus rigoureuse et des nuances locales, nombreuses, les conséquences de la persécution du point de vue des cités. Quelques rares textes peuvent sembler faire revivre le passé à travers un vocabulaire évergétique d'un autre âge, comme l'inscription de Panamara (*I. Stratonikeia*, 310), il n'en reste pas moins que la *stasis* s'installait au cœur des cités du fait de convictions religieuses inconciliables après les violences subies par les hommes et leurs biens pendant cette dizaine d'années cruciale : le lien commun fut rompu, le cadre administratif subsistait, mais les composantes de la cité ne partageaient plus un système commun de valeurs. On put créer de nouvelles cités, elles n'avaient guère à voir avec les *poleis* du haut-Empire et ne furent que le cadre quotidien de la gestion locale. Le règne de Constantin ne marque pas la fin du processus, mais une étape décisive pour l'observateur. À force d'être dépouillée de sa dimension politique, la cité n'est plus le lieu de débat et de délibération qui en faisait la substance. Les fêtes civiques demeurent sans doute en partie, mais des citoyens en nombre croissant s'en excluent eux-mêmes, la cité y consacre de moins en moins de ressources et ce qui avait fait l'éclat des cités s'étiolle : les cultes civiques dépérissent, comme les concours puisque les fondations qui les soutiennent ne se renouvellent pas, et seuls survivent les plus célèbres, dans des métropoles prestigieuses. Parallèlement, un temps nouveau, une géographie nouvelle se mettent en place, avec le *dies solis* férié pour tous, et un réseau épiscopal qui se calque pour l'essentiel sur celui des cités, mais le dépasse et en change la nature. Commencée par Licinius et poursuivie activement par Constantin, la réduction des situations particulières à une norme unique est pratiquement achevée en 337, rendant inutile un élément primordial de la vie civique, l'esprit de compétition avec les autres. La proximité de la capitale impériale, la multiplication des capitales provinciales vidèrent les curies d'Asie de leurs membres les plus riches, qui ne cherchèrent plus à être les premiers dans leurs cités. La cité survit comme

institution, mais la cité de l'Antiquité tardive ne conservait plus grand-chose de ce qui avait fait son attrait d'Alexandre aux Sévères. Il fallait beaucoup d'audace pour annoncer ainsi « la fin de la cité grecque ». Anne-Valérie Pont ne s'effraie pas des sujets de grande ampleur, comme celui qu'elle avait abordé avec *Orner la cité : enjeux politiques et culturels du paysage urbain dans l'Asie gréco-romaine* (Bordeaux, Ausonius, 2010), à la documentation gigantesque. Avec cette œuvre majeure, elle apporte une contribution essentielle par l'importance de la documentation, son originalité, la multiplicité de ses angles d'analyse, la prudence de ses conclusions. En historienne confirmée, elle sait que l'histoire n'est guère faite de « ruptures » et de « tournants », mais que les germes de l'évolution sont lents à mûrir et que les fruits n'en sont que progressivement visibles à l'historien. Ce livre en témoigne à chaque page, et l'on ne pourra guère se passer de le lire et le relire – on n'en regrettera que plus l'absence d'un index des *notabilia* –, tant il fourmille de détails inédits et de notations subtiles mais riches de conséquences (par exemple sur le rôle des *logistai* ou les innovations institutionnelles). Le défi qu'elle s'était lancé nous semble pleinement réussi, et son livre appartient à la catégorie de ceux qui suscitent le débat car il ouvre tant de pistes, explore tant de domaines de la vie des cités, qu'il faudra du temps pour qu'on en mesure toute la nouveauté et qu'on en tire toutes les leçons. La comparaison avec l'Afrique oblige déjà à ne pas considérer l'Empire comme uniforme, et d'autres provinces obligent à s'interroger sur la vitalité de la notion de cité jusqu'au IV^e siècle, voire au-delà : pourquoi des communautés villageoises syriennes demandent-elles encore ce statut sous Dioclétien ou plus tard ? L'évergétisme civique y survit, à l'évidence, et il faut longtemps avant qu'il ne se détourne au profit des églises et des fondations pieuses. Bien des questions subsistent, mais Anne-Valérie Pont ne prétend pas apporter réponse à tout, bien au contraire, puisqu'elle insiste constamment sur l'importance des circonstances locales. Cela nous vaut un maître livre, riche de science et de perspectives, une plongée au cœur des cités d'Asie Mineure, qui oblige chaque lecteur à s'interroger à frais nouveaux sur ces communautés qui, de la Bretagne à l'Arabie, furent si longtemps la chair de l'Empire.

Maurice SARTRE

Lucretiu MIHAILESCU-BIRLIBA & Wolfgang SPICKERMANN (Ed.), *Roman Army and Local Society in the Limes Provinces of the Roman Empire*. Rahden, Marie Leidorf, 2019. 1 vol. 16 x 22,5 cm, XIV-305 p., 50 fig. (PHAROS, 42). Prix : 45,80 €. ISBN 978-3-86757-270-5.

Ce recueil d'études issu d'une réunion scientifique tenue à Iasi en juin 2018 propose un regard croisé sur l'impact que la présence militaire romaine a exercé sur les populations locales d'un ensemble non jointif de provinces frontalières, Germanie inférieure, Dacie, Mésie inférieure principalement sous le Haut-Empire. Les communications sont variées, de nature épigraphique ou archéologique pour la plupart. Isolons d'emblée la seule étude qui ne concerne pas les régions danubiennes, celle de W. Spickermann (p. 47-62) qui s'intéresse aux cultes célébrés par la *Legio I Minervia* dans les *canabae* de Bonn, en Germanie inférieure. La dévotion aux Matrones Aufaniennes s'y exprime dans un temple du II^e siècle, d'une ampleur supérieure à celle des lieux de culte civils à ces divinités, où se rendaient aussi les notables et les gradés et où sans doute l'empereur